

REPUBLIQUE DU CONGO

du 29 Mars 2001

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET
DE LA PROMOTION DE LA FEMME

Décret n° 2001-76 du MFPRAPF/DGFP/DPME-SR
Portant intégration, nomination, titularisation à titre
exceptionnel et versement de certains candidats dans les
cadres des services sociaux (enseignement); en tête :
monsieur **ABIYA Ludovic**.

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA
MAINTIEN DES EFFECTIFS

(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS :

Vu l'acte fondamental;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 63-81-FP-BE du 26 mars 1963, fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967, réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 67-304 MT-DGT du 30 septembre 1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'enseignement secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19,20 et 21 du décret n° 64-165 du 22 mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;

Vu le décret n° 91-049 du 05 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021/89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu les notes de service n°s 0058/MEN/CAB/DGASG/DPAA-SP du 11 janvier 1995 et 0073/MENRSTET-HCEPPS-DGES du 16 janvier 1996 portant recrutement et affectation des intéressés en qualité de volontaire l'enseignement ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

DECRETE :

Gm 2

Article 1 : Les candidats ci-après désignés, titulaires du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement dans les lycées (CAPEL), obtenu à l'université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (enseignement), nommés au grade de professeur certifié des lycées de 1^{er} échelon stagiaire, indice 830, titularisés exceptionnellement au 1^{er} échelon, indice 830 ACC= 1 an et mis à la disposition du ministère de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique, selon le tableau ci-dessous :

N°	Noms et Prénoms, date et lieu de naissance	Date d'intégration	Date de titularisation	Option du diplôme
1-	ABIYA Ludovic, né le 22 avril 1965 à Brazzaville	22 avril 1996	22 avril 1997	Français
2-	BIBOUSSI Pulchérie Marie Danielle, née le 30 août 1965 à Brazzaville	12 février 1996	12 février 1997	Histoire-géographie
3-	DILOUNGOU Guy Romuald, né le 26 juin 1969 à Loudima	14 février 1996	14 février 1997	Anglais
4-	ESSOMBA Paul, né le 5 mai 1966 à Bokoué	13 mars 1996	13 mars 1997	Histoire-Géographie
5-	NGALEBAYE Antoine Gaston, né le 22 avril 1968 à Abala	5 février 1996	5 février 1997	Philosophie
6-	MOUYABI Michel, né le 10 Août 1965 à Mouyondzi	07 février 1996	07 février 1997	Anglais
7-	MASSALA Albert, né le 7 mars 1965 à Madingou-Gare	9 février 1996	9 février 1997	Histoire-Géographie
8-	MOYILI Jean René, né le 10 mai 1962 à Dongou	07 février 1996	07 février 1997	Anglais
9-	NGONGOLO OUADIKA Augustine, née le 18 août 1967 à Dolisie	02 février 1996	02 février 1997	Français
10-	SAMBA Jean Eudes, né le 25 mai 1963 à Madingou	10 février 1996	10 février 1997	Histoire-Géographie

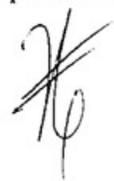
Handwritten signatures and initials are present below the table, including a large signature on the left and several initials (Gm) under the date columns.



Gm 3

Article 2 : Les intéressés sont versés dans les cadres de la catégorie I, échelle 1, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 850, ACC= 1 an, pour compter des dates respectives de titularisation, en application du décret n° 99-50 du 03 avril 1999 susvisé.

Article 3 : Conformément au décret n°94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, le versement et la titularisation ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.



Article 4 : Le présent décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1^{er} janvier 2000, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo, et communiqué partout où besoin sera./.

Brazzaville, le 29 Mars 2001

Denis SASSOU NGUESSO

Par le Président de la République,

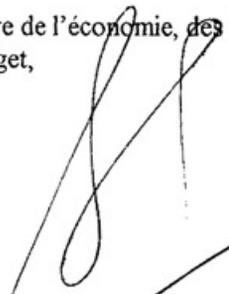
La ministre de la fonction publique, des réformes administratives et de la promotion de la femme,

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,


Jeanne DAMBENDZET



Mathias DZON



Le ministre de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur chargé de la recherche scientifique


Pierre NZILA



AMPLIATIONS :

- JORC 1
- DGFP/DPME 3
- MFPRAF-SST 3
- DGB 3
- DGCF 2
- MEPSSRS 2
- DPAA 2
- INTERESSES 10
- DOSSIERS 30
- SGG/BC 2

